

**L'ACCENT : SYMBOLE D'IDENTITÉS ET DE DIVERSITÉS
FRANCOPHONES**

Ndèye Maty PAYE*

La Francophonie est une organisation qui regroupe de multiples pays, ayant adopté par consensus une langue à communication interétatique à savoir le français, afin de favoriser l'intercompréhension et les échanges culturels, scientifiques, économiques et techniques entre ses membres. Dans une optique récente, cette vaste entreprise exhorte au dialogue tout en veillant au respect de la diversité et des visions en son sein. Ce qui appelle à un certain métissage car le français cohabite avec d'autres parlers cette fois-ci locaux. Nous voyons par-là la subdivision par exemple du français en plusieurs variétés influencées par les traditions de chaque pays. Le français devient une réalité plurielle et il n'est plus enfermé dans une structure homogène. Bien au contraire, nous avons des sous-systèmes au système de référence avec des colorations originales. La grammaire, le vocabulaire et la prononciation du français s'en ressentent. Il en découle un français de France, un français ivoirien, un français canadien... En résumé, autant de vies que de français parlés. Ce constat a fait couler l'encre de beaucoup de spécialistes qui s'occupent du contact des langues, des représentations et stéréotypes en terrain francophone, des politiques linguistiques... La littérature, à ce sujet, s'est plus intéressée au lexique et beaucoup moins à l'aspect phonologique. Pourtant ce dernier point reste une piste fondamentale pour analyser la diversité. En effet, le français n'est jamais prononcé de

* University of the Gambia, Gambia

la même manière ni d'un francophone à un autre ni d'un endroit à un autre.

Toute communauté linguistique, quelle qu'elle soit, possède ses propres habitudes articulatoires. Elle réalise alors les phonèmes d'une façon distincte. Ce qui nous amène au concept d'accent, lequel concept attire notre curiosité d'un point de vue sociolinguistique ; car au-delà du domaine phonétique, l'accent est aussi une affaire sociale, un indice des appartenances identitaires, un révélateur des stéréotypes en cours. L'accent n'est donc jamais neutre.

Nous essaierons de définir, dans un premier temps, l'accent en dégageant ses caractéristiques. Dans un deuxième temps, nous tenterons d'observer les perceptions de l'accent par les francophones en nous appuyant sur une enquête que nous avons menée à Montpellier auprès d'étudiants africains dans le cadre de notre mémoire de Master I en 2007 et sur une autre enquête sur le français en Gambie dans le cadre de notre thèse en 2012 . Comment un locuteur francophone juge-t-il l'accent de son voisin francophone ? Parvient-il à détecter l'origine géographique de son voisin par le biais de l'accent ? Quels sont les liens entre accent et stéréotype ? Nous tenterons d'élucider ces questions posées dans la suite de notre travail.

1. L'ACCENT DANS TOUS LES SENS

Chaque groupe linguistique détient un ensemble de particularités articulatoires permettant de le différencier des autres. L'accent, en ce sens, octroie une texture originale à la prononciation des mots de la langue. Nous pouvons parler ainsi d'accents plus ou moins typiques ou plus ou moins marqués en fonction des zones géographiques. Il arrive à un Sénégalais qui s'exprime en français de dire [brawo] à la place de [bravo] confondant le [v] n'existant pas dans sa langue avec le [w]. Les Français dans le midi ont souvent tendance à prononcer le e muet des mots français en articulant : exemple : [pətitə] au lieu de [pətit]. Quant aux Nigériens, il arrivera qu'ils prononcent [diø] au lieu de la convention établie pour le mot français Dieu dont la prononciation exacte selon l'alphabet phonétique international reste [djø]. Quel rapprochement pouvons-nous faire entre l'accent et la linguistique ? Il est des langues où les usagers sont conscients de ces phénomènes langagiers. Un Russe distingue m'uka (tourment) et muk'a (farine) (Garde, P., 1968). D'autres usagers ignorent par contre ces variations linguistiques. Ces derniers

pensent avec ferveur n'avoir aucun accent, en avançant l'argument de parler normalement. Ce qui peut laisser perplexe le chercheur. En effet, nous ne sommes pas modélisés de la même façon, mais constitués de et par divers apports sociaux, géographiques, historiques, culturels

Accent et Phonologie

Nous constatons que l'une des tâches de la phonologie est l'analyse de l'accent, c'est-à-dire la mise en valeur d'une syllabe dans un mot donné, (Garde, P., 1968:5). En fonction de la place de l'accent, le sens du message peut totalement changer. La phonologie s'occupe ainsi de la dimension contrastive de l'accent (Garde, P., 1968:5). Nous avons ainsi des langues à accent fixe où celui-ci est toujours placé sur la même syllabe (ex: en français, il est toujours sur la dernière syllabe) et des langues à accent libre où la place peut se modifier et changer le sens du mot par la même occasion (ex : nous avons le cas du russe et aussi du bambara : langue à ton).

Ce faisant, l'accentologie étudie plus précisément les unités accentuables (syllabes ou mores¹). Toutes ces considérations fournies grâce à la lecture de Garde P. (1968) permettent de mesurer l'importance de la modulation qui participe à peindre le caractère singulier de chaque idiome.

Accent et Sociolinguistique

L'accent n'est pas que linguistique, il revêt aussi un côté social. L'élocution alimente souvent les préjugés, accumule les indices sur les rapports sociaux et les origines. L'accent n'est nullement neutre et est riche d'informations, d'où l'intérêt que lui porte la sociolinguistique. Le dynamisme concerne aussi le domaine phonique. Nous entendons fréquemment dire : un charmant accent, un accent exotique... Ne sommes-nous pas alors devant une situation de jugement de valeur ? Généralement une diction nous paraît étrangère lorsque la production phonétique du locuteur paraît opposée à la nôtre. Un touriste anglais parlant français en France ne passera pas inaperçu car ayant une

¹ Mores = fragments de syllabe pouvant être accentué : accent aigu, accent circonflexe...) in GARDE, P., 1968.

prononciation distincte de celle des autochtones, c'est à dire celle de la norme de référence.

« L'accent reflète l'ensemble des caractéristiques de prononciations liées aux origines linguistiques, territoriales ou sociales du locuteur et dont la perception permet au destinataire d'identifier la provenance du destinataire », (Harmegnies cité dans Moreau, M.-L., 1997 : 9 - 11)

À chaque fois qu'un étranger masque son accent d'origine pour se rapprocher de celui de la localité où il réside, les habitants de celle-ci l'acceptent et le valident comme bon ou non. Dans chaque zone linguistique est attendue une production phonétique commune même sous la diversité, nous nommerons ce fait l'accent dialectal. C'est la prononciation officielle ; jugée correcte et parfaite; employée dans les cours et tribunaux, la télévision, prestige ... appelée par les anglais « received pronunciation », Fleischer (2005). L'accent devient une réalité objective inconsciente et un consensus. Il devient alors un révélateur d'identités selon Fleischer qui précise :

« Deux syllabes suffisent- même une- et la prononciation d'un seul mot, pour révéler, derrière la langue parlée, la présence plus ou moins cachée, plus ou moins masquée, plus ou moins refoulée ou au contraire plus ou moins exhibée d'une autre langue, dernier écho d'une langue fantôme dès les premiers sons d'une parole », (Fleischer, A., (2005 :9).

À moins d'être puriste, nul ne peut prétendre être l'unique héritier de l'accent objectivement parlant. L'homme social n'est pas à lui tout seul l'unique dépositaire d'une langue. Il n'empêche que la touche personnelle qu'il ajoute à sa prononciation peut être regroupée sous le nom d'accent individuel, (Fleischer, 2005). Le débit, le sexe, l'âge, le statut social sont autant de paramètres qui conditionnent l'articulation (accent grave ou aigu...). Ce qui est significatif pour la francophonie, symbole de diversité avec une langue française variée. Le francophone fait résonner dans sa langue seconde (ici français) l'écho de la langue première (langue maternelle). Nous pouvons repérer à titre d'exemple l'accent québécois, l'accent ivoirien, l'accent suisse, l'accent malien ... Il en résulte une plasticité de la langue qui est influencée par une autre langue sous-jacente cette fois-ci, traversée par une culture ; une histoire, des habitudes spécifiques. Cependant cette multiplicité phonique altère en rien la compréhension et le contenu du message transmis. Parmi les

traits de l'accent, nous avons le fait qu'il n'est jamais définitif. Il peut se perdre, être imité, selon la volonté du locuteur. « Soit on le perçoit comme un obstacle à vaincre, une imperfection à corriger, à effacer, soit comme un charme singulier qui relate nos racines », (Fleischer, A., 2005 :9).

Même caché dans les profondeurs acoustiques, l'accent peut nous trahir sous le coup d'une émotion. Les personnes qui le découvrent alors lui donnent des appréciations. Il est souvent jugé : beau, laid, rustique, exotique, raffiné, fort...par l'appréciateur. Il serait judicieux de voir sur quel mode opératoire l'accent est précédé de préjugés et stéréotypes.

Stéréotypes et accent

Jusqu'à une date récente, le style noble était privilégié au détriment de toutes les autres figures de style dans la littérature. Cependant le XIX^e siècle bouscule toutes les habitudes imposées pour laisser la place à la créativité. La norme établie n'est plus favorisée et une lutte contre les préjugés s'engage. [G. Flaubert (1913), dans son *Dictionnaire des idées reçues*, considérait comme « Imbéciles tous ceux qui ne pensent pas comme nous », (cité dans Amossy, R. et Pierrot, A.-H., 2005:5)]. Pour ainsi dire que les idées reçues sont des préjugés, des savoirs acquis sans examen préalable et sans vérification d'où leur valeur péjorative. Les préjugés ou encore idées reçues se nourrissent d'opinions présentées comme des certitudes. Nous finissons par y croire aveuglément ; peu importent les faits. Les stéréotypes ont une face figée et stable, (Amossy, R. et Pierrot, A.-H., 2005:27).

« Dans la mesure où le stéréotype relève du processus de catégorisation et de généralisation, il simplifie et élague le réel ; il peut ainsi favoriser une vision schématique et déformée de l'autre qui entraîne des préjugés », (Amossy, R. et Pierrot, A.-H., 2005 :27).

Les sciences sociales et humaines utilisent ce concept pour analyser les rapports sociaux. La sociolinguistique ne déroge pas à la règle puisque les stéréotypes concernent aussi les langues. Dans la même optique, l'accent engendre des préjugés que nous essaierons d'observer grâce à notre enquête. Si l'accent dénote une contamination de la L2 par la L1, nous pouvons affirmer alors que le français des francophones est marqué par des accents venus d'ailleurs. Les auditeurs qui écoutent ces notes

colorées ont des perceptions de ce qu'ils entendent. Ces dernières sont souvent synonymes de stéréotypes. Elles sont subjectives car changeantes d'un auditeur à un autre. Il est à noter que les jugements portés sur les accents sont relatifs. Les stéréotypes sont comme

« des manières de penser par clichés, qui désignent les catégories descriptives simplifiées, basées sur des croyances et des images réductrices par lesquelles nous qualifierons d'autres personnes ou d'autres groupes sociaux, objets de préjugés... », (Fischer, G.-N., 1996:33).

2. ÉTUDE DE CAS

En partant de ces principes, nous avons voulu tenter l'expérience auprès de quelques étudiants africains francophones résidant à Montpellier en leur demandant d'évaluer les accents en écoutant des extraits. Nous tâcherons de brosser le tableau de l'environnement de ces étudiants à Montpellier avant toute analyse.

Le cadre de vie à Montpellier

Montpellier est un grand pôle universitaire² où se concentrent de nombreux étudiants étrangers. La ville de Montpellier est à l'image de la France avec le français comme langue véhiculaire unique dans tous les secteurs de la vie. Cependant elle compte deux langues régionales le catalan et l'occitan qui bénéficient d'une politique de promotion pour leur enseignement. Montpellier reste sous le signe de l'interculturalité où des visions et des langues se mélangent.

La technique d'enquête

Notre échantillon est composé d'Africains employant régulièrement le français pour une intercompréhension (cadre amical ou professionnel, études, administration, medias...). L'utilisation de leurs langues maternelles devient moins fréquente à cause de leur éloignement du pays natal, exception faite des rencontres entre compatriotes. Notre travail a consisté à soumettre à ces étudiants des entretiens enregistrés

² <http://www.montpellier.fr/1153-montpellier-site-touristique-pour-un-week-end-ou-un-long-sejour.htm>, consulté le 12/11/2014.

sur les représentations linguistiques des étudiants africains rencontrés à Montpellier dans le cadre de notre enquête pour le mémoire de Master I en 2007. Nous avons ainsi fait appel aux travaux réalisés par Marie-Louise Moreau, Ndiassé Thiam, Cécile Bavois, (extrait de Calvet, L.-J et Moreau, M.-L., 1998). La technique consiste à faire écouter des extraits par les auditeurs qui doivent nous dévoiler la nationalité des locuteurs en fonction de l'accent décelé. Nous leur avons demandé, à chaque écoute, la justification de leurs réponses. Chacun d'eux avait deux minutes pour accomplir la tâche demandée. L'objectif de ce travail est de montrer que l'attribution d'un accent typique à un locuteur permet simultanément de marquer les identités et de révéler la présence de stéréotypes.

Les résultats

Pour 56 réponses collectées auprès de 8 auditeurs ayant écouté 7 extraits enregistrés, nous avons eu les résultats suivants :

- **29 réponses justes** : c'est dire que les auditeurs ont pu identifier en majorité la nationalité des locuteurs qui parlaient. Les nationalités qui ont été détectées avec aisance restent celle camerounaise, sénégalaise et gabonaise. Celles guinéenne et algérienne ont été moins bien localisées. Effectivement les bonnes réponses fournies s'expliquent par l'esprit ouvert des auditeurs qui ont soit un répertoire riche (plus d'une langue) soit parce qu'ils ont un contact plus ou moins permanent avec les autres origines (voyage, rencontres interculturelles, média, cadres scolaires et/ou universitaires ...). De ce fait, ce sont des auditeurs avertis et les différents accents écoutés ne leurs sont pas totalement étrangers ni inconnus mais plutôt familiers ;

- **12 réponses fausses** : la nationalité la moins bien identifiée est celle algérienne, s'ensuit celle guinéenne. Dans les deux cas, elles sont souvent confondues avec d'autres nationalités. Toutefois ces réponses ne sont pas étonnantes dans la mesure où les locuteurs L1 et L7 ont une prononciation influencée par leur pays de résidence permanente : la France où ils sont intégrés. Ce qui perd souvent l'auditeur qui les écoute et ne s'y retrouve plus les confondant avec des Français. Dans le cas exceptionnel de l'auditrice malgache A6, les réponses sont fausses. Elle se justifie en expliquant qu'elle est rarement en contact avec des Africains, d'où la méconnaissance de leurs accents ;

- **4 réponses presque correctes** : ici la zone géographique a pu être identifiée avec exactitude mais non la nationalité des locuteurs. L'accent n'est pas totalement inconnu mais ne peut être déterminé de façon précise par les auditeurs. Les réponses étaient partiellement justes ;
- **11 cas d'abstention** : dans cette situation, les auditeurs, plutôt que de donner des réponses inexactes ou inventées, ont préféré, devant l'incertitude et l'ignorance, s'abstenir.

Interprétation des résultats

Les réponses données en majorité montrent que l'accent est bien un trait de marquage de l'identité. En ce qui nous concerne, à bien des égards, il a par exemple permis aux auditeurs de reconnaître la zone géographique et plus précisément la nationalité des locuteurs qui pourtant ne s'exprimaient pas dans leurs langues locales mais dans une langue étrangère commune à tous à savoir le français. Ce qui démontre, encore une fois, la variabilité de l'accent qui n'est pas fixe mais modelé en fonction de nos origines.

Pour nos enquêtés, chaque nationalité a sa propre manière d'articuler le français. Selon les auditeurs, les Africains de l'ouest comme les Sénégalais et les Maliens roulent les /R/ : en parlant le français; les Marocains allongent les phrases en parlant et ils confondent les /e/ et /i/. Les Gabonais, selon les dires des auditeurs, sont peu hésitants en parlant le français, ils sont soigneux car prenant le temps de bien articuler et de parler aisément. On leur attribue même le fait de parler sans accent. Cela signifie, pour eux, être plus proche du français standard, hexagonal, le français de France. Le Marocain est considéré comme un « comique », il aime se plaindre et c'est pour cela qu'il allonge les phrases. Les auditeurs pensent que le Sénégalais n'est pas pressé, il traîne, ce qui dénote une certaine nonchalance.

Illustration

A3/ Ah un arabe marocain (exclamation) // sa langue maternelle est trop /PRÉSENTE dans sa façon de parler///Elle dit pitit au lieu de petit /
les Africains du centre / ont un rythme saccadé en parlant français ///

28ans - étudiante mauritanienne en géographie

A1/c'est une Gabonaise sans hésitation/// Elle est sûre d'elle/ quand elle parle/

23 ans - étudiante Gabonaise en espagnol

A4 / c'est une Gabonaise/ eux/ ils sont sûrs d'eux///

30 ans - ASCH - Camerounaise

A7 Ah/// une Gabonaise qui perd son accent au profit de celui français/
mais/ si on écoute bien// on voit qu'elle prend soin //de bien articuler///

38ans – ASCH – Congolaise

A5/Ah/ ça /c'est une Marocaine/ quand le marocain se lamente/
il allonge les phrases comme s'il parlait arabe///

29 ans- étudiant marocain en lettres modernes

A4 /c'est l'Afrique de l'ouest// C'est / un Sénégalais /eux/ ils parlent en traînant///

30 ans - ASCH – Congolaise

A5 / C'est une Sénégalaise/ d'un coup/ elle commence et elle devient plus posée//à la fin comme tout Sénégalais///

29 ans- étudiant marocain en lettres modernes

Il est important de souligner que ces jugements sont très relatifs, ils sont différents d'un auditeur à un autre, c'est dire qu'il n'y a pas de vérité absolue dans les opinions de nos enquêtés. Nos connaissances sont alors forgées à partir de nos relations avec les objets, les individus, les expériences, la société. L'accent peut paraître beau selon certains, marqué ou non d'un individu à un autre. Le locuteur peut paraître sans accent, supposant par-là que sa prononciation se rapproche de celle de la norme centrale selon les avis. Cette même norme se distingue des normes endogènes et locales. Celles-ci supposent une prononciation du français influencée par la réalité intrinsèque et socioculturelle de chaque espace géographique hors de la France. Il est ainsi question de variations, de diversité et d'hétérogénéité à saisir dans une francophonie plurielle et donc dans la manière de parler le français d'un francophone à un autre. Le français a plusieurs couleurs et plusieurs visages. Tout est une question de norme.

Le dispositif analysé permet aussi de constater des évaluations sur les comportements et les personnalités déduits de leurs accents. Il semblerait que nos enquêtés ont une croyance erronée selon laquelle la

prononciation est un reflet de notre personnalité intrinsèque. Il en découle que l'accent n'échappe guère aux stéréotypes et préjugés et favorise des perceptions catégoriques, figées sans fondement ni vérification préalable.

3. LE BON ET LE MAUVAIS FRANÇAIS : UNE QUESTION DE NORMES

Les enquêtés posent simultanément les bases d'un bon français parlé à distinguer d'un mauvais français parlé. Ils font la différence entre le bon usage du français et la réalisation fautive ou incorrecte. Dès lors, jaillit alors la question de la norme linguistique. La norme linguistique est assimilée à l'ensemble des règles intériorisées qui ordonnent l'organisation interne de la langue, pour pratiquer celle-ci de façon correcte, sans écart et permettre l'intercompréhension entre les membres de la communauté linguistique qui la partage. Enfreindre alors ces règles internes de fonctionnement entraînerait l'exclusion, le rejet social ou tout simplement l'incompréhension, les situations de quiproquo. Or le bon usage suppose que la langue est statique et n'évolue pas; que les règles sont immuables, qu'elles ne subissent ni transformation, ni variation au fil des années et des histoires traversées par la société. Ce bon usage tant défendu par les puristes est plus un idéal à atteindre qu'une réalité. Il relève de l'image, du jugement, de la perception, de l'évaluation que se font les locuteurs de leurs pratiques.

Dans la catégorisation des normes faite par Moreau (1997: 218-223), ce sont les normes subjectives, celles-là même qui permettent des évaluations sur la langue (bonne/mauvaise), qui nous intéressent. En effet, elles ont une répercussion sur les comportements linguistiques des locuteurs. Tel est d'ailleurs le cas, comme nous allons le remarquer dans notre corpus. Selon nos enquêtés, il existe un français idéal, celui qu'il convient de parler, d'imiter. Dans leur apprentissage du français, l'ultime objectif est de parler un français soutenu, de référence, pas n'importe quel français mais un français normé et qui suit les bonnes règles. Ils font un distinguo entre le bon français et le mauvais français à parler. Cette langue française soignée, qui se rapproche de la perfection, est tributaire de la zone géographique où on se trouve. Cela suppose que le français est mieux parlé dans certains endroits que dans d'autres.

« Il est intéressant de constater que, lorsque l'origine d'une langue est localisée

dans une zone géographique particulière (la France pour le français et l'Angleterre pour l'anglais ...), les locuteurs de cette zone sont réputés parler une meilleure variété de langue que ceux qui sont moins proches des lieux originels, donc « héritiers » moins directs de la tradition », (Moreau, M.-L., 1997:220).

Pour les enquêtés, le meilleur français est celui parlé en France. Si la majorité d'entre eux souhaitent aller en France pour un séjour linguistique, c'est avec la finalité d'arriver à parler comme les natifs. L'adverbe de lieu « là-bas », désignant la France, est utilisé par certains enquêtés et marque cette volonté de souligner la relation entre la variation géographique et la variation linguistique. Quant aux adverbes mieux, bien, très bien, ils indiquent une comparaison de supériorité entre une variété de langue plus avantageuse, préférable (France) à une autre (français régionaux). À notre questionnaire de 2010 sur le français en Gambie nous avons posé la question de savoir : « Quel pays aimeriez-vous visiter et pourquoi » ? Les réponses saisies grâce au logiciel Sphinx 2 sont frappantes et nous proposons quelques extraits à ce titre :

Observation n° 69 : « j'aimerai visiter la France c'est un pays où on peut parler mieux le français ».

Observation n° 72 : « la France pour parler mieux ».

Observation n° 92 : « La France pour bien parler ».

Observation n° 102 : « pour mieux parler le français, parce qu'ici vous parlez toujours le français avec des gens qui le parlent mieux, un jour ou l'autre vous serez extraordinaire ».

Observation n° 107 : « la France, parce que le français est très bien parlé là-bas ».

Ainsi dans leur représentation, c'est le français hexagonal qui est le standard, la référence, le modèle à suivre. Le mythe du natif, expliqué par Causa (2009:26) dans la revue *Le français dans le monde* n°361, se justifie par-là. Le natif est ainsi toujours réputé parler, manipuler et maîtriser mieux la langue que le non-natif. Par la même occasion, cette perception du français hexagonal et du français régional démontre qu'il y a une différence à faire entre des normes exogènes observées à l'extérieur en dehors de la communauté linguistique et des normes endogènes locales internes à la communauté linguistique, (Manessy, cité dans Moreau, 1997:24). Le français, tel que parlé dans les périphéries (pays francophones), se distinguerait du français d'origine, central, standard, conforme, qui cette fois-ci obéit à des normes exogènes, hexagonales. Des indices dans notre corpus montrent que

cette comparaison basée sur un principe géolinguistique est faite entre le français de France et les français régionaux (Afrique francophone, Canada, Belgique.). Les enquêtés n°98 et n°99 font appel aux termes de : naissance et d'origine pour justifier la transcendance du français hexagonal :

33- Quel pays aimeriez-vous visiter et pourquoi ?

Observation n° 98 : « la France parce que le français est né ici ».

Observation n° 99 : « La France pour entendre le français d'origine ».

Ce jugement sur les normes de référence du français parlé est une perception subjective et personnelle qui n'engage que les personnes interrogées. Enfin, nous pensons que le français est pluriel, tant par ses formes que par sa capacité à énoncer des réalités nouvelles, (Klinkenberg, 2008:145).

CONCLUSION

L'insécurité linguistique se réduirait mieux si les normes endogènes de chacun étaient reconnues et respectées et que la différence était acceptée. Communiquer ne se résume pas à avoir et imiter un bel accent ou à ensevelir nos valeurs et notre identité. C'est plus que cela, livrer sa différence telle une richesse à sauvegarder. S'ouvrir au monde devrait-il rimer avec l'oubli de son propre être ? Essayer d'imiter un français idéal dans la prononciation ou de cacher son accent ne nous enfonce-t-il pas dans un mal être, l'artificiel et le déséquilibre ? L'émergence d'un pays commence par une affirmation de son identité et un refus de se rendre étranger à soi-même, selon les termes de Philippe Blanchet (1998). Entrer en contact avec l'autre et sa culture sans avoir à oublier la sienne sont deux éléments qui se complètent. Car, le vrai développement n'est pas seulement matériel mais aussi culturel. Voilà le progrès à long terme, (Blanchet, Philippe, 1998).

BIBLIOGRAPHIE

AMOTHY, R. et PIERROT, A.-H., *Stéréotypes et Clichés*, Paris, Nathan, 2005.

BLANCHET, P. « Langues, identités culturelles et développement : quelle dynamique pour les pays émergents ? », UNESCO (1998).

CALVET, L.-J. et MOREAU, M.-L., *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Didier-Érudition, 1998.

FLEISCHER, A., *L'accent une langue fantôme*, Paris, Seuil, 2005.

GARDE, P., *L'Accent*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.

MOREAU, M.-L., *Sociolinguistique : concepts de base*, Éd. Mardaga, 1997.